



Déchetterie intercommunale de Denens, Lussy-sur-Morges et Villars-sous-Yens

Madame, Monsieur,

A partir de janvier 2019, les Municipalités partenaires de la déchetterie intercommunale ont décidé de proposer quelques prestations complémentaires à celles déjà existantes.

- Récolte séparée des flaconnages (voire au verso)*
- Récolte séparée des canettes en aluminium.*

Le respect de la destination des déchets dans les bennes prévues à leur récolte a une incidence directe sur les coûts d'exploitation de la déchetterie et, par conséquent, sur le montant de la taxe forfaitaire.

Nous tenons ici à remercier toutes celles et tous ceux qui font l'effort de trier correctement leurs déchets. Nous encourageons vivement celles et ceux qui peuvent encore « faire mieux » à le faire !

Pour rappel, dans les bennes à carton, à papier, à bois, à métal, seules ces matières doivent y être éliminées.

La benne dévolue aux déchets végétaux ne doit contenir que des matières compostables (déchets verts ou de cuisine).

Trois bennes à verre permettent de trier le verre vert, le verre blanc et le verre brun.

Dans la benne à déchets encombrants, seuls les déchets de plus de 60 cm sont acceptés. Ceux d'une taille inférieure doivent être éliminés dans des sacs taxés de 110 litres.

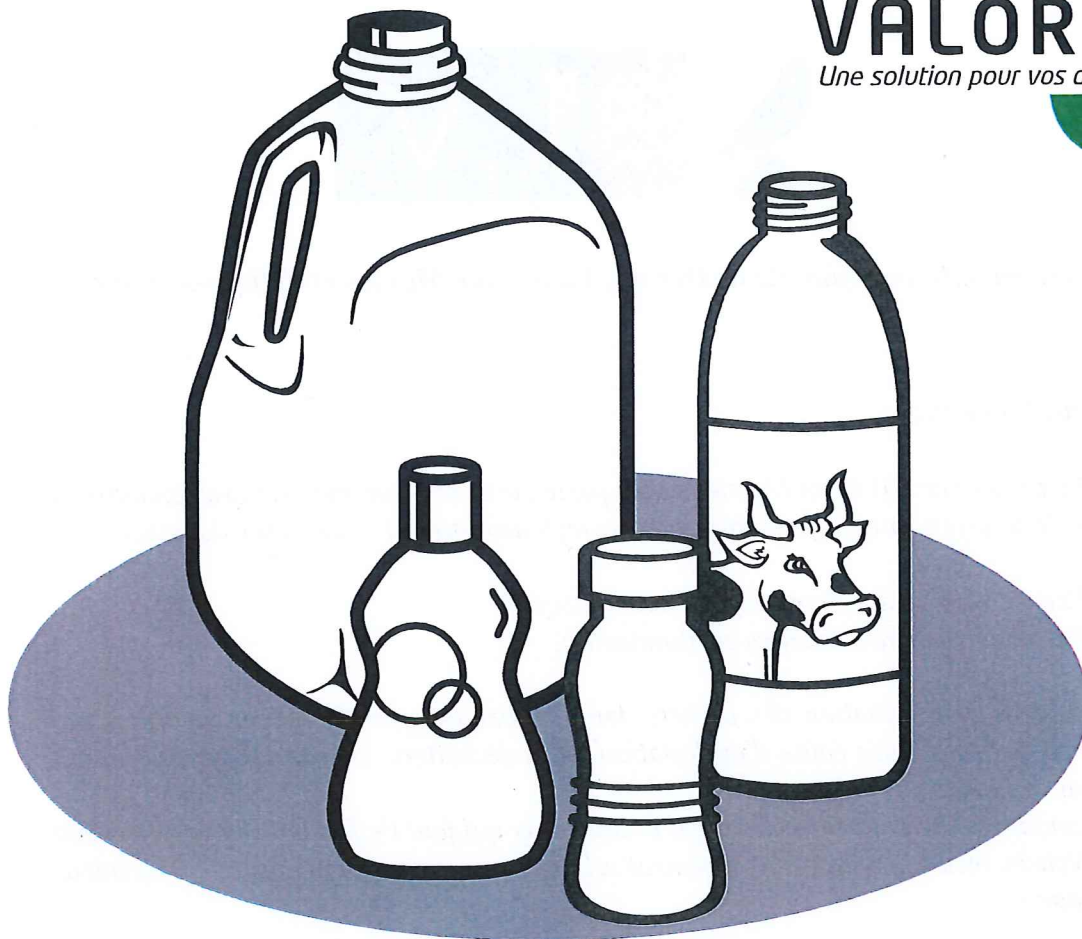
L'augmentation de la population de nos trois communes a engendré un accroissement de la fréquentation de la déchetterie, alors que la taille de celle-ci ne peut être modifiée.

De ce fait, il arrive quelques fois que vous ne puissiez pas accéder au site aussi rapidement que vous le souhaiteriez. Nous vous prions de bien vouloir patienter !

Nous demandons également que les usagers ayant déchargé leurs déchets ne monopolisent pas l'espace dévolu à l'accès aux diverses bennes.

Persuadés que nous pouvons compter sur la discipline de chacune et de chacun, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages.

Vos Municipalités



FLACONNAGES

FLACONS EN PLASTIQUE AVEC BOUCHON



Accepté

- Alimentaire, bouteilles de lait, d'huile, de vinaigre, de miel, flacons de mayonnaise, de sauce tomate...
- Flacons et tubes de produits ménagers et d'hygiène : lessive, adoucissant, shampoing, gel douche...
- Produits d'entretien ménager : détergents pour sols, vitres, inox, carrelages, WC, détartrants...



Refusé

- Bouteilles PET, pour soda et eau 
- Flacons avec classe de toxicité : 
- Plastiques souples : sacs et films plastiques, sachets et recharges, pots de yogourts, barquettes de viande et autres, vaisselle jetable, boîtes à oeufs en plastique
- Plastiques durs : pots pour plantes, cageots, boîtes et autres ustensiles
- Polystyrène expansé : Sagex®, Styropor®, chips de protection...